

Verger Aventure

Réunion sur site du 11 avril 2017

Présent-e-s :

Pour Brin d'grelinette : Christophe, Djazia, Clément, Claire, Pero, Léna, André, Christian
Pour le comité animation teisseire : Marie Claude Scialom , Antoinette et François Montoya
Pour Grenoble : Pierre-Alexandre MOUSSAY, Quentin DE NEEFF
Pour atelier Takt : Adeline Brugiere, Kevin Fernandez

Excusé-e-s : Elise Lemercier, Clémentine

Informations de la ville de Grenoble.

- 1) Il faut rédiger une convention d'occupation du terrain. La ville de Grenoble transmettra une proposition de convention, qui après validation par le CA, sera signé par Brin d'Grelinette. (ceci étant à l'ordre du jour du prochain CA)
- 2) Une réunion présentant les trois projets du budget participatif du secteur 5 est programmée le samedi 13 mai vers 11H00, lieu à déterminer. Le collectif sera présent pour présenter le verger aventure et mobiliser les habitants intéressés.
- 3) Les espaces verts avaient prévu un espace de stockage de broyât et compost sur une partie du terrain. Pourquoi pas, mais le lieu et la surface reste à déterminer (la surface de 200m² semble excessive au collectif). Il faudra de plus prévoir des accès véhicules difficilement compatibles avec un espace arboré. La norme de 60m entre un espace de compost et les lieux d'habitations semble difficile à respecter. Le collectif attend la proposition des espaces verts afin de trouver un consensus co-construit. Dans les marges de négociation, l'utilisation du broyât et du compost pour les arbres du verger sera abordé.
- 4) La ville de Grenoble nous présente Adeline Brugiere et Kevin Fernandez de l'atelier paysagiste Takt qui suit notre projet (pour mieux les connaître : www.takt-paysagiste.com)

Le terrain

La Ville de Grenoble effectuera un nettoyage du terrain pour enlever le canapé, divers traces de travaux précédents et déchets laissés par les usagers.

Afin de comprendre le lieu et d'avoir une meilleure perspective pour dessiner le projet, la ville de Grenoble procédera à un débroussaillage et à l'enlèvement des jeunes arbres, arbustes et arbrisseaux (sauf ceux que l'on garde) par les espaces verts.

Les grandes souches existantes, source de bio diversité seront gardées.

Il faudra aplanir le terrain entre le bassin de rétention et la mare, trop accidenté pour l'accessibilité.

Les troncs des arbres abattus seront gardés sur le terrain pour les utiliser en bancs ou tabourets par la suite.

L'espace coté rue entre la barrière en ciment et le trottoir est à notre disposition. Dans un premier temps, il est décidé de le garder tel quel haie de rosiers avec quelque arbustes. L'utilisation de cet espace sera vu ultérieurement par le collectif.

Les arbres patrimoniaux

Le collectif souhaite garder des arbres dits « patrimoniaux » existants sur le site. A la fois pour garder une partie de l'histoire de ce terrain, mais aussi pour avoir dès le démarrage du projet des espaces ombragés. Dans une première approche, seraient gardés, les trois tilleuls d'Amérique, les deux saules pleureurs, un saule plus jeune destiné à devenir un saule « têtard », les trois aulnes le long de la rue (les aulnes étant devenus rares sur Grenoble, il semble intéressant de garder ceux-ci), un noisetier en cépée (juste à rajeunir), un cerisier du Tibet (ornemental), le frêne (autant que possible, couper le tronc mère et garder la jeune pousse au pied).

Une étude de résistance des arbres sera menée par les espaces verts, c'est après que l'on saura si l'on peut garder tous ces arbres. On évitera de bouleverser les équilibres qui se sont construits au fur et à mesure du temps. Il n'y aura pas de gros élagages, mais des rajeunissements (pas de coupe de branches supérieures à 5cm). Il faudra détourner les saules pris dans la butte

De manière anecdotique, quelques arbustes (églantine, vigne, etc..) pourront être gardés ou déplacés par le collectif

La butte

La butte sera gardé au maximum tel quelle. L'étude montrera s'il faut revoir certaines pentes ou portions selon l'utilisation potentielle (notamment coté « falaise »). Des idées de pentes fleuries, de terrasses pour culture, de passerelle/cabane vers le saule sont émises par le collectif.

Le puits

La question du forage dans la nappe est reposée. Le collectif précise qu'il ne souhaite pas mettre à disposition du public un accès à l'eau de la nappe (vu sa qualité bactériologique) via une pompe manuelle mais bien d'accès à la nappe via une pompe (solaire si possible) pour alimenter la mare en continu et arroser les arbres.

La mare (coté « falaise » de la butte)

la mare pourra être créée au pied de la butte. Il faudra prévoir un cordon de terre tout autour. Pour pouvoir bénéficier de l'effet fraîcheur et que la biodiversité puisse se réfugier en hiver, il faudra la creuser pour avoir une portion à plus d'un mètre. Le coté verger de la mare sera en pente douce.

Éventuellement, certaines plantes aquatiques actuelles pourront être préserver et replanter ensuite.

L'idée d'un passerelle, ponton ou cheminement surplombant la mare est évoquée (A étudier). L'idée d'un petit amphithéâtre le long de la falaise à coté de la mare est aussi évoquée.

Le bassin de rétention

Il est possible de déposer le grillage le long du bassin de rétention (appartenant au service de sports) à la condition de modifier le talutage. Pour des raisons de sécurité , il faudra créer une pente douce pour éviter les chutes (que le bassin soit sec ou rempli d'eau). La terre retirée pouvant être ré-employée sur le verger, notamment pour créer le cordon de la mare. Le collectif est favorable à cette idée qui ouvrirait l'espace, permettrait d'occuper cette pente par une haie de fruits rouges et/ou un espace fraisiers. La réalisation dépendra du chiffrage, l'ensemble des travaux et prestations devant tenir dans le budget.

Les fruitiers

Le collectif se charge de présenter à la ville de Grenoble la liste des arbres fruitiers qu'il souhaite voir planter. Il indiquera les emplacements potentiels. La ville de Grenoble regardera la faisabilité horticole et technique en fonction des arbres, du terrain et de son exposition pour proposer des alternatives au collectif.

La liste des arbres fruitiers, fruits rouges et aromatiques est consultable et amendable sur un framacalc : www.framacalc.org/Verger-aventure-liste-fruitiers

L'idée générale est d'avoir rapidement des fruits pour ne pas perdre la dynamique du projet pendant les premières années. Quelques fruitiers à fructification rapide (pêchers, etc ..) seront priorités ainsi que des fruitiers en cordons (pommiers, etc.). D'une manière générale, il faudra choisir pour chaque arbre fruitier, selon son emplacement et l'usage de l'espace autour de lui, s'il est planté en haute-tige ou demi-tige.

Une autre idée est de planter en partie des arbres fruitiers de variétés anciennes locales.

Les accès, cheminement et clôture

Le cheminement qui traverse le terrain sera gardé, quitte à l'améliorer pour l'accessibilité. Un cheminement le long de la clôture en ciment devra être créer pour réaliser une circulation dans le verger.

L'accès au verger coté rue du repos sera gardé et amélioré par un système de chicane en rondins ou en pierres au sol. Le trou dans la clôture coté stade sera « officialisé », il sera aménagé pour le sécuriser (forme ogive ou rectangulaire).

Mobilier et divers

Un point d'électricité est demandé pour un usage de bricolage ou d'éclairage.

Il faudra des espaces poubelles ou container

Des jardinières en hauteur avec banc intégré sont demandés s'il reste des crédits. Sinon le collectif les construira.

Les deux coffres sécurisés pourrait être disposé au fond du verger dans le no man's land entre le terrain de foot et le terrain des villas. A vérifier et étudier la faisabilité.

Une borne fontaine (branché sur l'eau de la ville) sera installé pour les promeneurs.

Les analyses de terre seront reçues d'ici un mois.

Les espaces verts se propose de faire une analyse d'eau sur le puits de la Poterne pour tester la qualité de l'eau sur le quartier.

Les lieux de vie envisagés (tonnelle géodésique ou autre) seront pris en charge par le collectif le moment venu.

le budget

Le budget global du projet est de 40 000 €. La ville de Grenoble présentera un budget estimatif des différents travaux, études et demandes du collectif afin que l'on priorise les choix tout en restant dans le budget.

Chronologie et temps festifs

Le collectif souhaite être informé en amont du calendrier des travaux effectués sur le terrain. Soit pour préserver certaines plantes, soit pour organiser des temps de chantiers coopératifs et/ou festifs.

Notamment sont déjà listé :

- Un événement qui marquera le début de la réalisation sur terrain nu.
- Un événement lors du forage du puits « fête de l'eau »
- Un événements lors de la création de la mare
- Un chantier collectif pour la plantation des arbres

D'autres suivront en fonction des moments forts du projet

Prochaines dates

Une réunion avec la ville de Grenoble sur site ou à la Poterne sera programmé fin mai

Le collectif va reprendre régulièrement ses réunions pour affiner et valider les différentes propositions faire lors de cette réunion.